



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/195

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 2

Objet : CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE
BRIANÇON ET LE BUREAU
MONTAGNE VISA
TREKKING.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie; BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille; JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain; FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine; ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann; ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain; DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 22**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et des fortifications de Vauban, Patrimoine mondial, la municipalité souhaite reconduire pour l'hiver et le printemps 2017/2018, soit du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018, le partenariat entre la Ville de Briançon via son service du Patrimoine et le Bureau Montagne VISA TREKKING pour la mise en place de prestations de découverte du patrimoine naturel et du patrimoine fortifié autour de Briançon en raquettes à neige ou à pied.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-après annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, un Conseiller Municipal Délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

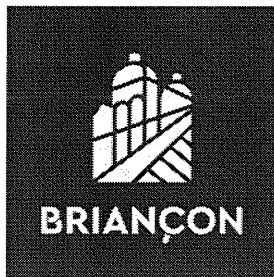
PUBLIÉ LE

20 DEC. 2017

**Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,**

Le Maire,
Gérard FROMM

Eric DUBOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11 /2017
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 1 N° DEL 2017.12.13/195

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE
SORTIES NATURE ET PATRIMOINE
AUTOUR DE LA BARRIÈRE FORTIFIÉE DU
18^e SIÈCLE- HIVER-PRINTEMPS 2017/2018

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2017.12.13/195 du 13 décembre 2017.

D'UNE PART,

ET

Le Bureau Montagne VISA TREKKING, syndicat d'Accompagnateurs (trices) en montagne, représenté par ses membres fondateurs, Madame Marjolaine FLAMMIER, Messieurs Jean Maxime FLANDIN et Laurent MEYER, dûment habilités à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et des fortifications de Vauban, Patrimoine mondial, la municipalité souhaite reconduire pour l'hiver et le printemps 2017/2018, soit du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018, le partenariat entre la Ville de Briançon via son service du Patrimoine et le Bureau Montagne VISA TREKKING pour la mise en place de prestations de découverte du patrimoine naturel et du patrimoine fortifié autour de Briançon en raquettes à neige ou à pied.

CECI ÉTANT EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Les objectifs principaux sont :

- De permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et du patrimoine naturel,
- D'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications

- de Vauban inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- De diversifier les activités hivernales,
- De sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) recruté par le Bureau Montagne VISA TREKKING et un guide-conférencier du service du Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

- **Prestation 1 : Sorties nature et patrimoine en raquettes dans la barrière fortifiée**
Circuit autour des forts de Vauban, Patrimoine mondial pour découvrir les ouvrages majeurs de la barrière fortifiée. Le choix du circuit se fera en fonction de l'enneigement, à savoir sur les forts du Randouillet, du Dauphin, des Têtes et la Communication Y.
- **Prestation 2 :** Partenariat sur des week-ends et séjours, avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.
- **Prestation 3 :** Prestations occasionnelles dans le secteur des fortifications de Vauban, Patrimoine Mondial avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine à la journée ou demi-journée :
 - visites-découvertes ou circuits à destination de groupes scolaires ou adultes
 - opérations de promotion (accueil presse, tournages émissions...).

ARTICLE 2 : MODALITÉS

- **Pour la prestation 1 :**
Les sorties Nature et Patrimoine en raquettes sont programmées tous les jeudis après-midis du 28 décembre 2017 au 29 mars 2018.
La prise en charge du public se fera à 14 h devant la boutique Intersport/Cycles & skis, face au départ de la télécabine du Prorel, à Sainte-Catherine, ville basse.
Durée de la visite : plus ou moins 3 heures.
Tarif public : 28 € pour les adultes et 15 € pour les enfants (8/12 ans).
Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.
- **Pour les prestations 2 et 3 :**
Mise à disposition d'un guide-conférencier et d'un accompagnateur sur la demi-journée ou la journée.

ARTICLE 3 : MISES À DISPOSITION

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la sortie. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne du Bureau Montagne VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) pour 24 personnes maximum et doit être équipé d'un moyen direct de contacter le secours en montagne.
- la mise à disposition du matériel : raquettes et bâtons pour le public et le guide-conférencier,
- le transfert A/R des visiteurs sur le lieu de la sortie

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le guide-conférencier Ville de Briançon peut être amené à prendre en charge des visiteurs dans son véhicule personnel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces sorties.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Pour la prestation 1 :

La vente au public de la prestation n°1 a lieu dans les lieux partenaires du Bureau Montagne VISA TREKKING jusqu'au mercredi 12h précédant la sortie :

- à Briançon, cité Vauban, service du Patrimoine, jusqu'à la veille 17 h
- à Briançon, ville basse, boutique Intersport Cycles & Ski, face à la télécabine du Prorel, jusqu'à la veille 19 h
- à Chantemerle, Ecole de Ski Évasion, Le Serre d'Aigle jusqu'à la veille 17 h 30
- à Villeneuve-la-Salle, Ecole de Ski Buissonnière, place de l'Aravet jusqu'à la veille 18 h

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 6,20 € par personne de plus de 12 ans.

- sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par le Bureau Montagne VISA TREKKING.

Pour les prestations 2 et 3 :

Sur les week-ends et séjours, les visites groupes adultes et enfants et les prestations occasionnelles.

- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant aux tarifs ci-dessous :

- Tarif guide-conférencier 1/2 journée semaine : 121 €
- Tarif guide-conférencier 1/2 journée jour férié : 143 €
- Tarif guide-conférencier journée semaine : 180 €
- Tarif guide-conférencier journée jour férié : 205 €
- Tarif guide-conférencier visite scolaire : 82 € et 107 € en langue étrangère

Pour les opérations de promotion, les deux partenaires s'engagent à effectuer leur prestation à titre gracieux.

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente convention est établie pour la période du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018.

ARTICLE 6 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour le Bureau Montagne VISA TREKKING** : 27 impasse de la Marline - Le Clos du Vas - 05100 Puy-Saint-André.

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Les co-gérants du Bureau Montagne VISA TREKKING,
Marjolaine FLAMMIER.

Jean Maxime FLANDIN.

Laurent MEYER.

Le Maire,

Gérard FROMM.